

Communiqué du Dr Joseph Domenech, chef des services vétérinaires, de la FAO

1. Nouvelles informations sur le virus de la grippe A/H1N1

Le 2 Mai 2009, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a annoncé qu'elle avait isolé le virus H1N1 de grippe porcine dans un troupeau de porcs de l'Alberta, et qu'il est hautement probable que ces porcs aient été exposés au virus à partir d'un Canadien récemment revenu du Mexique avec des symptômes pseudo-grippaux. Les signes bénins de la maladie ont été observés sur les porcs. L'individu a guéri et tous les porcs sont en cours de guérison ou se sont rétablis. D'autres essais sont en cours afin de caractériser plus complètement le virus, et de déterminer si la souche détectée dans ces porcs est la même que celle qui circule largement dans les humains.

En outre, les récents résultats de séquençage du CDC d'Atlanta a prouvé que le virus influenza A/H1N1 chez l'homme actuellement en circulation aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres parties du monde, rassemble trois réassortiments génétiques de virus qui ont circulé chez les porcs en Europe, en Asie et en Amérique depuis 1998. Cette nouvelle information suggère que la souche d'origine est un virus qui circulait dans l'espèce porcine et a évolué chez l'homme par le biais de mutations sur une période de 10-12 ans. Il possède aussi des éléments de la grippe aviaire et humaine.

Cette nouvelle information rappelle et met en évidence certains points importants:

- Les virus de la grippe, que ce soit chez les humains ou les animaux, sont en constante évolution génétique, ainsi que leur capacité à provoquer des morbidités et des mortalités chez les humains ou les animaux (pouvoir pathogène). Ces changements peuvent être progressifs ou très rapides.
- Une surveillance forte et continue des événements suspects est essentielle pour la prévision de l'émergence de maladies et la prévention et de contrôle des nouvelles maladies infectieuses.
- Les virus de la grippe humaine sont capables de se transmettre de l'homme à l'animal, comme cela semble être le cas dans les élevages du Canada... Une bonne biosécurité et les pratiques d'hygiène sont essentielles pour prévenir la transmission de l'homme à l'animal, ou vice-versa.
- A ce jour la grippe porcine n'est pas à notifier à l'OIE, mais l'apparition de nouveaux foyers de virus de la grippe A/H1N1 chez le porc doit être signalée à l'OIE et la FAO. (Système GLEWS)

La FAO rappelle que le risque d'infection du virus H1N1 par ingestion de viande porcine n'a jamais été établi. Même si le virus était présent dans la viande, il serait rapidement tué à la cuisson, et de bonnes pratiques d'hygiène pendant la préparation de la viande de porc ou des produits (charcuterie) permettent d'assurer la protection contre l'infection.

2. Les actions prioritaires recommandées par la FAO:

Les autorités nationales sont encouragées à surveiller soigneusement toute apparition de symptôme grippaux dans le cheptel porcin. Les échantillons suspects (écouvillons sur jetage) pourront être collectés et envoyés aux laboratoires nationaux et /ou internationaux des centres de référence¹. Les autorités nationales peuvent aussi contacter la FAO, et par le biais d'EMPRES-Shipping-Service@fao.org , bénéficier d'une aide pour le transport des échantillons à tester vers les laboratoires.

Afin de réduire le risque de transmission de la grippe A/H1N1 (humains aux animaux ou des animaux aux animaux), la FAO recommande ce qui suit:

- Les définitions des cas suspects et probables devront être élaborées en collaboration avec les partenaires de la santé animale et diffusées largement. Les protocoles d'enquête épidémiologique sur les foyers suspects et les procédures d'échantillonnage pour les laboratoires devraient également être élaborés et diffusés à tous les vétérinaires.
- La surveillance de la maladie respiratoire porcine devrait être intensifiée et tous les cas de syndromes respiratoires porcins doivent être immédiatement signalés aux autorités vétérinaires nationales.
- Les Organisations internationales - l'OIE et la FAO - doivent être informées de toute nouvelle présence confirmée du virus de la grippe A/H1N1.
- Des restrictions de mouvement pourront être mises en œuvre pour tous les élevages de porcs présentant des signes cliniques de maladies respiratoires jusqu'à ce que le diagnostic de la maladie ait été faite. Si l'influenza A/H1N1 est confirmée, ces restrictions seront en vigueur jusqu'à sept jours après que le dernier animal atteint ait récupéré.
- **Les animaux atteints de la grippe porcine peuvent être mis en quarantaine jusqu'à guérison : il n'est pas nécessaire d'abattre les animaux atteints.**
- Les personnes manipulant les animaux et les vétérinaires doivent porter un équipement de protection afin de minimiser les risques d'être infectés par des agents zoonotiques, y compris la grippe. Les personnes qui travaillent en contact direct avec les porcs devraient être

¹ VLA Weybridge New Haw, Addlestone, Surrey, KT15 3NB
Tel : 01932 341111 Fax : 01932 347046 Email : enquiries@vla.defra.gsi.gov.uk For Laboratory Services Tel : 01932 357335 Fax : 01932 357838 email : lab.testing@vla.defra.gsi.gov.uk
CNEVA Ploufragan - Laboratoire central de recherche avicole et porcine BP 53 Zoopôle, 22440 Ploufragan, France Tel. : +33 2 9676 0130 Fax : +33 2 9678 6861 E-mail : pvanier@ploufragan.cneva.fr
Institute for Animal Science and Health, ID/IDLO PO Box 65, 8200 AB Lelystad, The Netherlands
Tel. : +31 320 238 238 Fax : +31 320 238 050 E-mail : postkamer@id.dlo.nl

instamment prié de ne pas aller au travail si elles présentent des signes de maladies respiratoires, de fièvre ou autre symptôme grippal.

- Dans les régions à risque élevé, un vaccin contre la grippe porcine pourrait être utilisé dans l'espèce porcine pour autant qu'il soit considéré comme efficace sur la souche en circulation, et que la vaccination soit autorisée par les autorités.